

Application des dispositions visant à assurer une répartition équilibrée de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes dans l'entreprise

Décret n° 2022-680 du 26 avril 2022

BNP Paribas Personal Finance est engagé depuis plusieurs années à féminiser sa population dirigeante.

Pour l'exercice 2024, au titre de la loi Rixain¹, la représentation des femmes et des hommes chez BNP Paribas Personal Finance est la suivante :

- Membres des instances dirigeantes définies à l'article L. 23-12-1 du code du commerce, correspondant au Comité Exécutif de BNP Paribas Personal Finance
44% de femmes / 56% d'hommes

L'an dernier, cette même représentativité était de 38% de femmes, 62% d'hommes. Cette évolution démontre la volonté de BNP Paribas Personal Finance d'accélérer la féminisation de ses instances dirigeantes.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de mixité du Groupe BNP Paribas avec notamment l'ambition d'atteindre un taux de 40% de femmes à horizon 2025 au sein du Comité Exécutif du Groupe.

¹ Article 14 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021